

Procès-verbal de la séance du CONSEIL COMMUNAL du jeudi 27 octobre 2011 à 18 h 30.

Absents et excusés : Claudy LOCATELLI, Sébastien WATTECAMPS

1. Tutelle

a) Approbation de la modification du règlement-redevance sur l'occupation du domaine public

Le Conseil communal prend connaissance que le Collège provincial a approuvé, en séance du 29 septembre 2011, le règlement-redevance sur l'occupation du domaine public tel que modifié par le Conseil communal en séance du 25 août 2011.

Agent traitant : Magali EVRARD  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

b) Prolongation du délai pour l'examen des modifications budgétaires ordinaire n° 1/2011 et extraordinaire n° 1/2011

Le Conseil communal prend connaissance que le Collège provincial, en séance du 29 septembre 2011, a prolongé le délai d'approbation jusqu'au 24 octobre 2011.

Agent traitant : Arlette LINGLIN  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

c) Approbation des modifications budgétaires ordinaire n° 1/2011 et extraordinaire n° 2/2011

Le Conseil communal prend connaissance que le Collège provincial, en séance du 06 octobre 2011, a approuvé les modifications budgétaires telles que présentées.

Agent traitant : Arlette LINGLIN  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

d) Prolongation du délai pour l'examen du compte communal 2010

Le Conseil communal prend connaissance que le Collège provincial, en séance du 06 octobre 2011, a prolongé le délai d'approbation du compte jusqu'au 07 novembre 2011.

Agent traitant : Arlette LINGLIN  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

2. Finances communales

a) Modifications budgétaires ordinaire n° 2/2011 et extraordinaire n° 2/2011

Les documents ont fait l'objet d'un examen détaillé en séance de commission. Une rectification a été apportée à la modification budgétaire ordinaire, elle est relative aux traitements de 2010.

1°) Modification budgétaire ordinaire –

Monsieur VINCENT pointe des éléments positifs – l'augmentation des subsides aux clubs sportifs et la provision en vue du jumelage de 2013, il regrette la perte tant en 2010 qu'en 2011 de la subvention pour le conseiller en A.T.U., il demande une plus grande rigueur à l'avenir pour le suivi de la formation par ce personnel. Il revient sur la nouvelle taxe d'occupation du domaine public.

Monsieur VERSCHEURE revient aussi sur la nouvelle taxe sur l'occupation du domaine public, le Bourgmestre répond qu'Antoing était une des seules communes de la Wallonie Picarde à ne pas avoir cette taxe, elle concerne essentiellement les grosses firmes ; Monsieur VERSCHEURE s'inquiète du montant important qui sera consacré au jumelage en 2013, le Bourgmestre lui répond que le Collège ne veut pas être surpris et que le programme n'est pas encore arrêté ! Ce n'est qu'une prévision.

Les recettes ordinaires s'élèvent à 10.139.250,09 € les dépenses à 10.051.293,49 €, la modification budgétaire présente un solde positif global de 87.956,60 €.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la MB 2/2011 ordinaire.

2°) Modification budgétaire extraordinaire –

Monsieur VERSCHEURE se plaint que les devis et délais sont toujours dépassés; Monsieur DUDANT lui répond que chaque cas doit être justifié et que pour les remises de prix les entrepreneurs sont en concurrence.

Monsieur VINCENT se réjouit du retour du dossier de couverture des terrains de tennis et de la pose de stèles pour anciens combattants. Il demande à ne pas oublier les villages (lettrage sur les monuments).

Les recettes extraordinaires s'élèvent à 13.504.163,05 € et les dépenses à 13.127.620,85 €, le solde est positif pour un montant de 376.542,20 €.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve la MB 2/2011 extraordinaire.

Agent traitant : Carine DUDANT / Céline LIEGEOIS  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

b) Réaffectation du boni extraordinaire au fonds de réserve extraordinaire.

La modification budgétaire extraordinaire n° 1/2011 se clôturait par un boni de 1.045.034,02 €.

Parmi ce boni, 591.275,36 € ont été identifiés comme soldes de subsides n'ayant plus d'affectation et 85.371,75 € comme soldes d'emprunts n'ayant plus d'affectation.

En conséquence, ces sommes peuvent être réutilisées au paiement de nouvelles dépenses, et pour ce faire, sont transférées au fonds de réserve extraordinaire pour un montant total de 654.554,01 €.

Monsieur VERSCHEURE demande la raison de ces queues de subsides, Madame LINGLIN lui répond. Le Bourgmestre précise que cela pourra permettre de travailler sans devoir emprunter.

A l'unanimité, le Conseil communal, réaffecte le boni extraordinaire au fonds de réserve extraordinaire.

Agent traitant : Carine DUDANT  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

### c) Loi sur les marchés publics

A l'unanimité, le Conseil décide du principe des marchés prévus à la modification budgétaire extraordinaire n° 2/2011, fixe le mode de passation de marché par voie de procédure négociée sans publicité et arrête les conditions du marché, pour les articles suivants :

<u>Article</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant</u>
35100/741-98	Service incendie – mobilier solde	1.000,-
35101/744-51	Service incendie – achat vêtements de protection	2.719,80
42300/741-52	Achat de bancs pour Place du Préau et Av.Stade	4.000,-
72203/742-98	Achat de matériel de psychomotricité – Péronnes	3.500,-
72201/742-98	Achat de matériel de psychomotricité – Bruyelle	3.500,-
72204/742-98	Achat de matériel de psychomotricité – Calonne	3.500,-
72202/742-98	Achat de matériel de psychomotricité – Fontenoy	3.500,-
72200/741-98	Achat de matériel pour maternelle – four – Fontenoy	100,-
93000/733-60	Honoraires IDETA pour master plan Gd'large (in house)	11.212,-
93001/733-60	Honoraires PCA 3.3 Ecluse Igretec (in house)	13.500,-

Il est précisé à Monsieur VIVIER que le banc à placer à l'avenue du Stade n'a rien à voir avec le gros chantier qui est terminé.

Agent traitant : Carine DUDANT  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

### 3. Environnement

#### a) Coût-vérité des déchets pour l'exercice 2010

Le taux de couverture coût-vérité des déchets pour l'exercice 2010 est de 101 %.

Monsieur VERSCHEURE demande comment évolue le poids d'immondices par habitant et si les parcs à conteneurs sont repris dans les quantités ? Monsieur DUDANT lui répond que le poids est encore un peu haut, les parcs à conteneurs ne sont pas inclus.

Monsieur VINCENT trouve que la taxe est mal répartie entre les ménages à une personne et les autres ménages.

Le Bourgmestre lui répond qu'il a été procédé à une moyenne.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le document.

#### b) Coût-vérité des déchets pour l'exercice 2012

Le taux de couverture coût-vérité estimé des déchets pour l'exercice 2012 est de 100,28.

Le document est approuvé à l'unanimité.

Agent traitant : Brigitte WATTIEZ  
Politique responsable : Didier DUDANT

#### 4. Impositions communales

Renouvellement pour l'exercice 2012 des règlements taxes.

En remarque générale, Monsieur VINCENT fait remarquer qu'en 2007, deux taxes ont été augmentées, les centimes additionnels et l'impôt des personnes physiques, et que deux nouvelles taxes ont été créées : la taxe sur les déchets qui est devenue obligatoire et la taxe sur l'occupation du domaine public.

Le Bourgmestre lui répond qu'Antoing reste dans le trio de tête des communes les moins taxées en Wallonie Picarde, on essaiera de continuer comme ça ; si des recettes supplémentaires venaient à être dégagées, la population en bénéficierait.

Monsieur VERSCHEURE précise qu'avec DEXIA il n'y a plus lieu de supputer de rentrées supplémentaires.

Monsieur le Bourgmestre informe que les dividendes du gaz vont augmenter, parce que le réseau va s'étendre sur le village de Fontenoy et vers Maubray pour alimenter le Centre de Nature et de Sports. Le détail des rues desservies sera bientôt communiqué.

Monsieur VIVIER avait voté les 7 % en espérant améliorer la qualité de vie des citoyens, il constate que cela n'est pas le cas, il dénonce les dépôts d'immondices clandestins.

Il est procédé au vote pour chacun des règlements taxes :

- Règlement-taxe sur les centimes additionnels au précompte immobilier (2600 centimes additionnels) : 16 voix OUI, 1 voix NON
- Règlement-taxe sur l'impôt des personnes physiques (taux à 7 %) : 16 voix OUI, 1 voix NON
- Règlement-taxe sur les carrières et sablières (660.000 € à répartir entre les entreprises de carrières et sablières) : 17 voix OUI
- Règlement-taxe sur l'enlèvement des immondices (80 € par ménage d'une personne, 100 € par ménage de deux personnes et 125 € par ménage de trois personnes ou plus) : 16 voix OUI, 1 ABSTENTION
- Règlement-taxe sur la force motrice (exonération pour les moteurs dont la puissance imposable est inférieure à 10 KW ; 7,50 € pour les moteurs dont la puissance est comprise entre 10 et 20 KW et 25 € pour les moteurs dont la puissance est supérieure à 20 KW) : 17 voix OUI.

Agent traitant : Magali EVRARD  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

#### 5. Travaux communaux

a) Remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment sis Grand rue, 23 à 7640 ANTOING - Approbation du cahier spécial des charges, plans, métré, estimation, fixation du mode de passation et des conditions du marché.

Monsieur LEBLON Herman, agent technique, a remis son dossier complet (CSC, plans, estimation, métré) pour les travaux mieux repris sous rubrique.

L'estimation est de 39.868,72 € TVAC (6%).

Le délai d'exécution est de 60 jours ouvrables.

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges, les plans, métré, estimation, fixe le mode de passation de marché par voie de procédure négociée sans publicité et arrête les conditions du marché.

Agent traitant : Marie-Pierre SCHONIANS  
Politique responsable : Didier DUDANT

b) Aménagement du Carrefour des Irlandais et de la Place de Fontenoy - Approbation du cahier spécial des charges, plans, métré, estimation, fixation du mode de passation et des conditions du marché.

Monsieur Foulon, architecte, auteur de projet, a remis en date du 05/10/11, son dossier complet (CSC, plans, estimation, métré) pour les travaux mieux repris sous rubrique. Ce dossier a été actualisé en adéquation avec le permis d'urbanisme récemment délivré sur recours. Il a complété son dossier par le poste relatif au remplacement de sols impropres à constituer les fonds de coffre, ainsi que l'évacuation des débris en décharge. Cela ne représente toutefois pas grand-chose. Il est clair que la différence est marquée par l'augmentation des matériaux et de la main d'œuvre. Tenant compte d'une révision annuelle de plus ou moins 4 %, tenant compte de l'époque où fut dressée l'estimation initiale.

En 2008, nous avons obtenu tous les accords (tutelle et Développement rural) pour ce dossier. La législation a été modifiée depuis, nous devons représenter le dossier à ces deux organismes.

L'ancienne estimation était de 802.365,22 € TVAC. (Travaux égouttage à charge SPGE : 67.223,12 € TVAC)

La nouvelle estimation est de **930.534,76** € TVAC (Travaux égouttage à charge SPGE : 70.537,92 € TVAC, soit une augmentation de 128.169,54 € TVAC.

Le délai d'exécution est de 150 jours ouvrables.

A l'unanimité, le Conseil approuve le cahier spécial des charges, les plans, métré, estimation, fixe le mode de passation de marché par voie d'adjudication publique, arrête les conditions du marché et sollicite les subsides complémentaires.

Monsieur VIVIER demande où en est la pétition des riverains de la rue du Maréchal de Saxe, le Bourgmestre répond que des enregistrements de vitesse ont été faits et que la répression a été mise en œuvre. On ne peut pas aménager cette rue comme on veut, parce que les bus y passent ; une commission sécurité se penchera sur la question.

Agent traitant : Marie-Pierre SCHONIANS  
Politique responsable : Didier DUDANT

c) Travaux d'aménagement de la Place et du Parvis de Bruyelle (PCDR) - Approbation du cahier spécial des charges corrigé, plans, métrés, estimation, fixation du mode de passation et des conditions du marché

La SPRL A-Tipik a remis son dossier complet (CSC corrigé selon avis de la tutelle et du pouvoir subsidiant, e.a. le Plan Vert, plans, estimation, métrés) pour les travaux mieux repris sous rubrique.

L'estimation actualisée est de 850.657,23 € TVAC. Celle de 2009 était de 672.910,04 € TVAC.

L'augmentation est due entre autres:

- révision des prix,
- revêtements hydrocarbonés et matériaux ferreux en hausse
- modifications importantes relatives aux plantations, revêtement de sol, clôtures, bordures, paillage et entretien durant 2 ans.

Monsieur VINCEN estime exagérées les contraintes du pouvoir subsidiant, e.a. l'entretien par entreprise durant 2 ans (estimation 28.000 €), Monsieur DUDANT précise que la main d'œuvre communale n'a pas l'effectif requis à l'heure actuelle pour faire face à ce travail de mise en œuvre.

Monsieur VIVIER demande qui impose le Plan Vert ? (sic). Monsieur DUDANT précise qu'il s'agit d'un département de la Région Wallonne qui subsidie à raison de 75 %, et que dès lors qu'il y a subsides, il y a des contraintes à respecter.

A Madame VERCAUTEREN, Monsieur DUDANT répond qu'un dossier c'est une discussion, cela se construit au fil des réunions, on ne connaît pas au départ toutes les impositions.

A l'unanimité, le Conseil approuve le cahier spécial des charges corrigé, les plans, métrés, estimation, fixe le mode de passation du marché par voie d'adjudication publique, arrête les conditions du marché et sollicite les subsides complémentaires.

Agent traitant : Marie-Pierre SCHONIANS

Politique responsable : Didier DUDANT

d) Plan triennal 2010–2012 – Année 2011 - Travaux de voirie et d'égouttage – Rue de l'Angle à Péronnes – Cahier spécial des charges modifié

Igretec, auteur de projet des travaux mieux repris sous rubrique a remis le cahier spécial des charges corrigé suivant avis de la DGO1.

L'estimatif modifié en fonction des remarques de la tutelle est de :

- Division 1 (travaux à charge de la commune subsidiés par le SPW): 994.229,36 € HTVA, soit 1.203.017,53 € TVAC
- Division 2 (travaux à charge de la commune non subsidiés): 12.525 € HTVA, soit 15.155,25 € TVAC
- Division 3 (travaux à charge exclusive de la SPGE) : 388.042 € HTVA

TOTAL : 1.394.796,36 € HTVA

A l'unanimité, le Conseil communal approuve le cahier des charges modifié et l'estimation actualisée.

Agent traitant : Marie Pierre SCHONIANS

Politique responsable : Didier DUDANT

## 6. Biens immobiliers

a) Expropriation en extrême urgence.

La Régie des bâtiments de Mons nous propose d'acquérir les biens suivants, occupés par feu Christian TONNELLE :

A. Le bâtiment contigu à l'ancienne gendarmerie, cadastré section C n° 146 R2 pour une contenance de 1 a 46 ca ;

B. Le solde de la parcelle cadastré section C n° 146 Z2 (partie) qui n'est pas repris dans le projet de la crèche, pour une contenance de 5 a 51 ca.

Le tout au prix de 145.500 €.

Cette acquisition est proposée dans le cadre du développement de la politique du logement.

Monsieur VINCENT se demande pourquoi le Comité d'Acquisition a augmenté son estimation de 5.500 € .

A l'unanimité, le Conseil Communal décide d'acquérir le bien pour cause d'utilité publique, et de recourir à l'expropriation publique en extrême urgence pour retirer le bien de la vente au plus offrant.

Ensuite il y aura enquête publique, la décision définitive du Conseil Communal et un arrêté du Gouvernement wallon à solliciter.

Les crédits sont prévus en modification budgétaire extraordinaire 2/2011.

Agent traitant : Sonia KENNIS

Politique responsable : Bernard BAUWENS

b) Convention d'occupation par la Ville d'Antoing d'une partie de terrain sise rue de Fontenoy pour y aménager un parking.

Afin de pouvoir réaliser un parking à la Rue de Fontenoy, une convention d'occupation pour le terrain concerné doit être signée par les propriétaires du terrain, Monsieur DEDECKER Jean Luc et Madame HOLVOET et la Ville d'Antoing.

Le projet de convention a recueilli l'accord des propriétaires.

A l'unanimité, le Conseil communal l'approuve à son tour.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

c) Vente d'une parcelle de terre à Maubray, au lieu-dit « Pré Crombez ».

Monsieur Jean Bernard VIVIER se retire de séance.

En date du 28/07/2011, le Conseil communal était invité à prendre la décision de vendre un bien sis au lieu-dit « Pré Crombez » d'une contenance de 18a 50 ca pour un montant de 3.067 € à Mr Vivier Jean-Mary (soit 2.300€ montant de l'estimation du terrain, majoré d'un tiers du prix comme imposé par le Code Forestier)

Or, lorsque le Receveur de l'Enregistrement a procédé à l'estimation de ladite parcelle, celle-ci était boisée.

Depuis, et suite aux violentes tempêtes de 2009, les arbres ont été abattus. L'estimation ayant donc servi de base à la décision du Conseil n'était plus correcte.

Dès lors, une nouvelle estimation a été sollicitée auprès du receveur pour ce terrain, devenu « fonds de bois humide ». Celle-ci s'élève à 1.000 €.

Tout comme pour le montant précédent et afin de respecter le Code forestier, il est nécessaire de majorer ce prix d'au moins un tiers.

Monsieur VINCENT estime que le bois a été vendu peu cher et que le fonds du terrain est estimé à peu de valeur par le receveur de l'enregistrement.

A l'unanimité, le Conseil communal

- retire sa délibération du 28 juillet 2011

- vend le terrain à Monsieur Jean-Mary Vivier au prix de 1.334 €, le produit de la vente étant affecté au fonds de réserve extraordinaire et le Bourgmestre et la secrétaire communale étant chargés de la passation de l'acte authentique devant Maître QUIEVY.

La délibération sera soumise pour accord préalable au Gouvernement wallon.

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

Monsieur VIVIER rentre en séance.

#### d) Achat pour cause d'utilité publique d'une parcelle de terrain sise Avenue de l'Europe pour l'opération de revitalisation urbaine

Dans le cadre du dossier de revitalisation urbaine, le Conseil, en date du 27/01/2011, a décidé d'acquérir pour cause d'utilité publique un terrain appartenant à Mme DENIS situé à l'Avenue de l'Europe pour 25.000 €. Ce terrain servira à la création de voirie devant desservir les futurs immeubles à construire à l'arrière de l'ancien hospice.

Nous recevons un courrier du notaire Erneux demandant de bien vouloir adapter le montant proposé compte tenu des frais engendrés par le dossier et notamment par la division de la parcelle.

Monsieur VINCENT demande pourquoi c'est le seul dossier qui soit présenté au Conseil, alors qu'il y a d'autres biens qui doivent être expropriés. Le Bourgmestre répond parce que ce terrain a été mis en vente et qu'il y avait un projet de promotion, alors la commune a réagi de suite.

Une réunion de commission se tiendra bientôt pour le PCA de la Marlière et l'évolution de la revitalisation urbaine rue Neuve.

A l'unanimité, le Conseil communal

- retire sa délibération du 27 janvier 2011,

- fixe le montant d'achat pour cause d'utilité publique à 27.500 € et charge le Bourgmestre et la secrétaire communale de la passation de l'acte authentique devant Maître QUIEVY.

Les crédits sont prévus à la modification budgétaire extraordinaire n° 2/2011

Agent traitant : Caroline DELBAUVE

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 7. Circulation routière - Arrêté ministériel prévoyant un passage pour piétons à la chaussée de Tournai.

A l'unanimité, le Conseil communal émet un avis favorable sur le projet d'arrêté ministériel portant règlement complémentaire sur la police de la circulation routière relatif à l'instauration d'un passage pour piétons au PK 5.500 sur le territoire de Bruyelle, chaussée de Tournai.

Monsieur VIVIER revient avec la problématique des chemins de remembrement, le Commissaire de police sera questionné à nouveau.

Agent traitant : Martine ROOS  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 8. Aménagement du territoire

A l'unanimité, le Conseil communal approuve la proposition d'IDETA à maîtrise d'ouvrage pour le master plan du site du Grand Large à Péronnes pour un montant d'honoraires de 11.212 € TVAC. La zone pour la création d'un parking pour motor-homes est incluse. Les crédits sont prévus à la modification budgétaire extraordinaire n° 2/2011

Agent traitant : Caroline DELBAUVE  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 9. Logement – plan d'ancrage communal.

Compte tenu de la nouvelle réglementation et du droit de tirage accordé à la commune, et suite aux deux réunions préparatoires qui se sont tenues avec le CPAS, la SLHE, la SWL, le Conseil communal, à l'unanimité, retient dans l'ancrage 2012 – 2013 la proposition suivante :

- construction par l'opérateur SLHE de deux logements de transit et d'un logement social de 4 chambres sur la parcelle cadastrée C 9 / 04 sise chemin de Moulin 1 à Antoing, propriété de la Ville.

Agent traitant : Enguerrand LEKOEUCHE  
Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 10. Point ajouté à la demande de Samuel VINCENT, conseiller communal. – « Plan MAYA »

Monsieur VINCENT présente le point :

« Attendu que

- « - notre commune se trouve dans le périmètre du PNPE ;
- « - les abeilles jouent un rôle indispensable dans notre chaîne alimentaire en assurant la fécondation et la reproduction de plus de 80 % des espèces végétales ;
- « - l'abeille domestique et les abeilles sauvages subissent une régression inquiétante en région wallonne ;
- « - il est urgent de prendre des mesures afin d'enrayer ce phénomène ;
- « - il est impératif de reconstituer des espaces riches en plantes mellifères;
- « - il est urgent de s'engager dans une suppression progressive des pesticides ;

« - la création d'une « semaine de l'abeille » permettrait de sensibiliser le grand public à cette cause;  
« - que les communes « MAYA » seront prioritaires lors de la distribution gratuite d'arbres dans le cadre de la « semaine de l'arbre »;  
« - qu'un subside annuel de 2.500 € pourra être sollicité auprès de la Région wallonne afin de financer ces actions ;

Le groupe AC demande que :

« - la commune adhère en séance au « plan MAYA » proposé par la Région Wallonne,  
« - qu'un comité de pilotage soit constitué regroupant les autorités communales, le secteur associatif actif dans la préservation de l'environnement, le PNPE et les apiculteurs de la commune (3) ;  
« - qu'une réflexion en commission communale soit menée dans les 60 jours sur l'opportunité de mettre en place un PCDN. »

Monsieur VERSCHEURE demande si cette action ne peut pas entrer dans les actions du PNPE.

Monsieur VINCENT répond que ce sont les communes qui adhèrent au plan, par les associations.

Monsieur VIVIER estime qu'on veut encore créer quelque chose de contraignant et que cela n'apportera rien à la commune.

Monsieur VINCENT précise que l'usage de pesticides et d'herbicides va être interdit, et qu'il faudra de toute façon avoir recours à d'autres moyens, tels que le brûlage, l'arrachage mécanique, etc. Enfin, il manque de plantes mellifères en Belgique, ce plan vise à améliorer cette situation et à réunir les gens motivés.

Par 14 voix OUI et 3 voix NON, l'adhésion de la commune au « Plan MAYA » est admise.

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Didier DUDANT

## 11. Procès-verbal.

Les procès-verbaux des séances de Conseil communal du 29 septembre et du 10 octobre 2011 sont approuvés.

Agent traitant : Arlette LINGLIN

Politique responsable : Bernard BAUWENS

## 12. Questions orales

En application de l'article 80 du règlement d'ordre intérieur :

- Messieurs BAUWENS et DUDANT répondent à Monsieur VERSCHEURE au sujet de la fin des travaux à la chapelle d'hiver à Maubray ;
- Monsieur DUDANT répond à Madame VERCAUTEREN au sujet de la propreté des cimetières en dehors de la période de Toussaint ;
- Monsieur le Bourgmestre et Madame BOCAGE répondent à Monsieur VIVIER au sujet de l'occupation d'un logement propriété de la SLHE à Fontenoy, dossier dans lequel une décision judiciaire est intervenue.

A l'issue de la séance du Conseil, réception des donateurs de sang et des lauréats du Concours des façades fleuries pour les villages de Bruyelle et Calonne.